



La Petite Gazette de Seraing

Mars 2018

Rejoignez-nous sur www.seraing.be ou sur facebook.com/villedeseraing

Le mot du Bourgmestre

Chères Sérésiennes, chers Sérésiens,

La question de la propreté est un sujet qui concerne l'ensemble de nos concitoyens, au quotidien. Quel bonheur de se balader dans des rues propres, agréables à vivre ! Cela influence notre humeur, notre envie de sortir dans le quartier, d'y faire quelques achats. Cela donne envie de décorer sa façade, d'acheter quelques fleurs au printemps...

A contrario, je connais le sentiment que l'on ressent lorsqu'on voit son quartier sali et négligé par certains de ses habitants,

et le comportement des inciviques me révolte autant que tous... Ils ne sont pas très nombreux, mais ils empoisonnent la vie de l'ensemble des habitants ! On abandonne ses sacs dans un coin à moitié isolé, on laisse ses canettes de bière dans le petit parc dans lequel les enfants jouent, ... Face à ces comportements, le Collège a fait de la propreté sa priorité et de multiples actions ont été initiées. Ainsi, entre autres mesures, le nombre de personnes chargées du nettoyage public a doublé (elles étaient 40, elles sont aujourd'hui 80). Ce sont elles qui ont la tâche ingrate et difficile de ramasser, chaque

jour, les tonnes de déchets jetés par des gens indifférents à leur environnement. Je tiens ici à les remercier pour leur implication.

Depuis que je suis bourgmestre, nous avons également mis en place un système de sanctions administratives pour réprimer ce genre de comportements et quelques milliers de PV ont ainsi été dressés. Chaque fois qu'un incivique est sanctionné, c'est un de moins qui salira son quartier. Ainsi, durant cette législature, nous avons réussi à faire baisser de près de deux tonnes le poids moyen de déchets jetés quotidiennement par les

inciviques. N'hésitez jamais à me signaler le moindre dépôt illicite par courriel (a.mathot@seraing.be) : je demanderai aux services de venir nettoyer cela dans les plus brefs délais.

Nous avons également multiplié les actions en matière de prévention, et ce numéro spécial de la Gazette est une de celles-ci... Je ne serai donc pas plus long et vous souhaite une excellente lecture !

Votre député-bourgmestre
Alain Mathot



Les déchets, l'affaire de tous !

Comment fonctionne la collecte des déchets sur Seraing ?



Les conteneurs individuels à puce

Chaque conteneur à puce est équipé d'une puce électronique, ce qui permet d'identifier le ménage. Cette puce électronique enregistre le nombre de levées de chaque conteneur et le poids des déchets déversés.

La facture déchet est donc établie en fonction des quantités de déchets produits. Moins vous produisez, moins vous payez.

Il existe deux types :

- Les conteneurs individuels pour les déchets résiduels (conteneurs noirs)
- Les conteneurs individuels pour les déchets organiques (conteneurs verts)

Que peut-on mettre dans le conteneur vert ?

- Les résidus alimentaires : légumes, fruits, viande, poisson, restes de repas, os, produits laitiers, pain, céréales, marc de café, filtres, sachets de thé, coquilles d'œuf.



- Les résidus de jardinage : feuilles, gazon, branches de haies taillées, branches, brindilles, plantes, fruits tombés, mauvaises herbes.

- Autres déchets organiques : essuie-tout, mouchoirs, boîtes de pizza souillées, sacs de sucre et de pommes de terre en papier, litière pour chat (biodégradable), copeaux/sciure de bois, langes d'enfants.

Que peut-on mettre dans le conteneur noir ?

- Les déchets qui ne sont ni PMC, ni papiers-cartons, ni organiques, ni verres.

Les conteneurs collectifs enterrés pour les déchets résiduels



Ces conteneurs, répartis aux quatre coins du territoire, sont accessibles via une puce fournie par Intradel. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce n'est plus à l'ouverture mais bien au poids que les déchets sont comptabilisés. La facture déchet est donc établie en fonction

des quantités de déchets produits. Moins vous produisez, moins vous payez.

Que peut-on mettre dans le conteneur collectif ?

Tout. Cependant, nous vous encourageons à trier et ne pas y mettre les déchets de type PMC, papiers-cartons, organiques et verres

Les PMC



Les PMC (flacons et bouteilles en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) sont collectés séparément via les sacs bleus.

Ces sacs bleus sont collectés le même jour que les papiers-cartons, toutes les 2 semaines.

Conseils pratiques :

- Veillez à bien vider vos emballages, la qualité du recyclage en dépend ;

- Evitez d'emboîter les emballages afin de faciliter le tri ;

- N'accrochez pas de bidon à l'extérieur du sac.

Les papiers-cartons

Les papiers-cartons sont collectés le même jour que les PMC, toutes les 2 semaines.

Ils doivent être déposés devant chez vous, ficelés ou dans des caisses en carton.

Conseils pratiques :

Attention de ne pas y mettre :

- Le papier et le carton souillé de gras ;
- Le papier-peint ;
- Les sachets et le papier en aluminium ;

- Le papier cellophane ;
- Les films en plastique des imprimés.

Nous vous rappelons que les sacs PMC et les papiers-cartons peuvent être déposés à partir de 20h la veille du jour de la collecte, qui a lieu une semaine sur deux (voir calendrier Intradel). Le collecteur commençant sa tournée à 6h30 du matin, il est impératif que les déchets soient accessibles avant son passage. Dans le cas contraire, ces derniers pourraient ne pas être collectés jusqu'au prochain ramassage, avec le risque d'encourir une amende...





Les verres

Une soixantaine de sites de bulles à verre sont répartis sur le territoire de la Ville de Seraing. Les bulles à verre aériennes disparaissent progressivement au profit de bulles à verre enterrées. La fin des chantiers est prévue fin du premier semestre 2018. L'utilisation est simple : une bulle pour les verres transparents et une bulle pour les verres colorés.



Besoin de plus d'informations sur le tri ?

Surfez sur www.intradel.be et/ou www.seraing.be, ou demandez votre brochure sur le tri des déchets dans votre mairie de quartier !

Sites de bulles à verre enterrées sur l'entité sérésienne

Adresse	Code postal - Localité
Avenue des Robiniers - sur le trottoir face au 82/84	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue Ange Raymond Gilles (Roselières)	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue S. Passeux devant le n° 1/5	4101 SERAING (JEMEPPE)
Cité du onze novembre (en face du n° 80)	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue Waleffe - devant le 82	4101 SERAING (JEMEPPE)
Voie du promeneur (à côté du 1/5)	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue Sualem SN - face au 32	4101 SERAING (JEMEPPE)
Place des Quatre Grands	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue d'Ordange (à côté du 68)	4101 SERAING (JEMEPPE)
Voisinage Isaye - bld des Arts	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue de l'Enclos (en face du 4)	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue de l'Enseignement/rue Nicolay	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue Lamarche 6	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue du Travail 1-5	4102 SERAING (OUGRÉE)
Esplanade de la Mairie 1	4102 SERAING (OUGRÉE)
Route du Condroz 16 (parking Carrefour/JBC)	4100 SERAING (BONCELLES)
Rue Fossoul 1 (à côté du parking)	4100 SERAING (BONCELLES)
Rue Solvay 11 (1)	4100 SERAING (BONCELLES)
Rue Solvay 11 (2)	4100 SERAING (BONCELLES)
Place Merlot	4100 SERAING
Rue du Croupet 361/363	4100 SERAING
Parking rue des Fauvettes	4100 SERAING
Avenue Davy (à côté du 12)	4100 SERAING
Rue des Guillocheurs - place en face des n°s 6/8	4100 SERAING
Rue Copernic 1-3	4100 SERAING
Rue Deval (en face du n° 2) - à l'angle avec la rue du Cristal	4100 SERAING
Cour du Val 11	4100 SERAING
Rue Calas - face au n° 23	4100 SERAING
Esplanade de l'Avenir, face à la rue Janson 8	4100 SERAING

Rue des Hirondelles/rue du Pré Soray	4100 SERAING
Square de la Boverie, en face du n° 1	4100 SERAING
Rue de la Baume (face Morchamps)	4100 SERAING
Rue Chapuis (à côté du n° 37)	4100 SERAING
Rue Dartois	4100 SERAING
Rue de Plainevaux 359	4100 SERAING
Rue Jean de Seraing face au 46	4100 SERAING
Rue des Chanterelles - face au n° 382 - rue des Tendeurs	4100 SERAING
Rue du Val Saint-Lambert - face au 215 (de l'autre côté de la route)	4100 SERAING

Sites de bulles à verre à venir (printemps 2018) sous réserve des possibilités techniques

Adresse	Code postal - Localité
Rue du Gosson (parking)	4101 SERAING (JEMEPPE)
Rue de la Corolle - niveau de l'esplanade de la Rose 53	4102 SERAING (OUGRÉE)
La Corniche - en face du n° 129	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue du Désert/rue de la Maison Blanche	4102 SERAING (OUGRÉE)
Avenue du Centenaire 1 (football)	4102 SERAING (OUGRÉE)
Avenue du Centenaire (allée du Bol d'Air) - face au café du Beau Vivier	4102 SERAING (OUGRÉE)
Rue Jouhaux (face au n° +2)/allée du Beau Vivier	4102 SERAING (OUGRÉE)
Place Gutenberg	4102 SERAING (OUGRÉE)
Square du Val Potet (face au n° 15)	4100 SERAING
Square Zola (1)	4100 SERAING
Square Zola (2)	4100 SERAING
Avenue de l'Europe - en face du n° 4 (à côté de l'école)	4100 SERAING
Place de la Liberté	4100 SERAING
Place Wauters	4100 SERAING
Place du Souvenir	4100 SERAING
Place des Moineaux	4100 SERAING
Rue des Liserons/rue du Chèvrefeuille (à côté du n° 5)	4100 SERAING
Rue Mava	4100 SERAING
Rue Renard	4100 SERAING

Un nouveau projet : les conteneurs collectifs pour déchets organiques !

En septembre dernier, la Ville de Seraing et Intradel ont répondu à un appel à projets lancé par le Ministre Carlo Di Antonio pour installer deux conteneurs collectifs enterrés pour les déchets organiques. Ce projet ayant été retenu, les sites seront déterminés prochainement et les installations devraient avoir lieu fin 2018.



Des gravats, de la frigolite, des encombrants valorisables ? Allez dans l'un des recyparcs !

Créés il y a plus de 20 ans, les recyparcs d'Intradel sont des sites spécialement aménagés pour assurer la collecte sélective de vos déchets. Les différentes matières sont collectées en vue de les recycler, de les valoriser ou de les éliminer dans le respect des exigences environnementales. Il est accessible au citoyen sur présentation de sa carte d'identité.

Trois recyparcs vous accueillent sur le territoire de la Ville de Seraing :

- Rue Burnonville à Jemeppe
- Rue de Marnix à Seraing

- Rue du Fort à Bonnelles

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Le samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Jours de fermeture : dimanche et lundi

Attention, lorsqu'un jour férié tombe un lundi, les recyparcs sont systématiquement fermés le mardi qui suit pour permettre aux transporteurs d'évacuer et de remplacer les conteneurs du samedi.



Opération « Jeunes dans les quartiers »



À l'initiative de M^{me} Julie Geldof, Échevine de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de la Ville de Seraing, cette année encore l'opération « Jeunes dans les quartiers » sera réitérée.

Cette action menée depuis 2012 permet d'engager deux cents étudiants en juillet et en août. Par quinzaine, ceux-ci assurent l'embellissement de leur quartier (menus travaux d'entretien de voiries et autres abords) ainsi que la réalisation

de tâches légères au sein de divers services des Travaux.

C'est ainsi l'occasion de les sensibiliser à la problématique des déchets et au respect de l'environnement dans lequel ils vivent.

Un bon moyen de leur faire prendre conscience de la réalité du travail quotidien des ouvriers communaux qui œuvrent toute l'année au maintien de la propreté dans les lieux publics.

Pour toute information concernant l'édition 2018, qui se tiendra du 2 juillet au 24 août, n'hésitez pas à contacter le service de Prévention au 04/330.11.42.

À Seraing, comment fonctionne la «taxe déchets» ?

1/ Vous payez une taxe annuelle forfaitaire. Le montant de cette taxe au 1^{er} janvier 2018 est de :

- 72,43€ pour un ménage composé d'une personne ;
- 87,95€ pour un ménage composé de deux personnes ;
- 98,30€ pour un ménage composé de trois personnes ;
- 103,47€ pour un ménage composé de quatre personnes ;
- 108,64€ pour un ménage composé de cinq personnes et plus.

Cette taxe vous donne droit aux services suivants :

- collecte des PMC et papiers-cartons toutes les deux semaines ;
- accès au réseau des recyclages et aux bulles à verre ;

- mise à disposition des conteneurs individuels, collectifs ou sacs conformes et d'un rouleau de vingt sacs PMC ;

- pour les conteneurs individuels :

- o le traitement de 60 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ;
- o le traitement de 50 kg de déchets organiques par habitant ;
- o trente levées de conteneur par ménage ;

- pour les conteneurs collectifs enterrés :

- o le traitement de 60 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ;
- o le traitement de 50 kg de déchets organiques du conteneur individuel vert par habitant ;

o quinze levées de conteneur organique par ménage.

2/ Si vous dépassez ces quotas, vous payez en complément une taxe proportionnelle, calculée comme suit :

o Dépassement en levées :

- 2,50 € par levée supplémentaire pour les conteneurs individuels pour les déchets ménagers résiduels (conteneurs noirs) ;
- 1,00 € par levée supplémentaire pour les conteneurs individuels pour les déchets organiques (conteneurs verts) ;

o Dépassement en poids :

- 0,20 €/kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu'à 100 kg par habitant (conteneurs individuels noirs

ou conteneurs collectifs enterrés) ;

- 0,75 €/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 100 kg par habitant (conteneurs individuels noirs ou conteneurs collectifs enterrés) ;

- 0,15 €/kg pour les déchets ménagers organiques dans le conteneur individuel organique.

LES DECHETS,
L'AFFAIRE
DE TOUS!

Important ! Renseignez-vous pour bénéficier d'avantages !

Le service des Affaires sociales (04/385.91.70) est à votre disposition pour toute information sur les nombreuses situations qui donnent droit à des levées et/ou des kilos supplémentaires :

- si vous avez un enfant en bas âge qui porte des langes ;
- si vous utilisez des langes adultes ;
- si vous gardez vos petits-enfants ;
- si vous avez la garde partagée de vos enfants ;
- si vous utilisez un chauffage à charbon.

Un complément gratuit de kilos, levées, sac d'Intradel, ou ouvertures, pourra être sollicité par toute famille se trouvant dans d'autres conjonctures sociales particulières auprès du Collège communal (ville.seraing@seraing.be) qui fera réaliser une enquête sociale.

Infos générales sur www.seraing.be.



La Ville encourage le compostage via une prime!



Depuis 2010, le tri sélectif des déchets organiques est organisé au sein de la Ville. Mais afin d'accentuer celui-ci et de réduire encore les quantités de déchets organiques collectés,

le compostage des déchets verts s'impose. Le choix de créer un compost au fond d'un jardin ou sur un balcon permet de réduire considérablement le volume et le poids des poubelles.

De plus, le compost produit donne un engrais d'excellente qualité pour les plantes, fleurs et cultures.

Afin de soutenir les Sérésiens dans cette démarche, la Commission pour les Générations d'Avenir de la Ville de Seraing, soutenue par M. Philippe Grosjean, Échevin de la Propreté, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Optimisation, offre une prime au compostage individuel d'un

maximum de 50 € ou une prime au compostage collectif d'un maximum de 250 € !

Les guides composteurs, citoyens bénévoles, offrent des formations à la demande. Il s'agit d'une formation gratuite et ouverte à tous sur simple inscription.

Deux conditions sont à respecter pour l'octroi de la prime (dans les limites des crédits budgétaires) :

- une facture d'achat de

matériel pour composter

- l'attestation de suivi de la formation.

La prime au compostage individuel est ouverte à tout citoyen domicilié sur Seraing. La prime au compostage collectif est ouverte à tout comité de quartier et toute association dont le siège social ou principal est situé sur le territoire de la Ville.

Vous aussi, lancez-vous et créez votre propre compost!

Obtenez le règlement complet, le formulaire de demande ou tout autre renseignement relatif à la prime par téléphone (04 330 86 07) ou par mail (environnement@seraing.be).

Formation au compostage : guides composteurs 04 337 12 73

Primes au compostage : environnement@seraing.be 04 330 86 07

Utilisez des couches lavables pour votre bébé, la Ville vous récompense grâce à une prime !

Moins cher pour le budget du ménage et meilleur pour la santé de l'enfant, le linge lavable est aussi devenu plus esthétique, confortable et facile à utiliser.

Les parents domiciliés sur le territoire de la Ville de Seraing

choisissant d'utiliser des langes lavables pour leur(s) enfant(s), de 0 à 2 ans et demi, peuvent bénéficier d'une prime communale. Le montant octroyé équivaut à 50 % de la facture d'achat, avec un maximum de 125 €.

Pour bénéficier de la prime, il suffit de renvoyer le formulaire de demande accompagné :

- d'une copie de la (des) facture(s) d'achat ;
- et d'une copie de la composition de ménage aux registres de la population.

Obtenez le règlement complet, le formulaire de demande ou tout autre renseignement relatif à la prime par téléphone (04 330 86 07) ou par mail (environnement@seraing.be).

Une action à l'initiative de la Commission pour les Générations d'Avenir de la Ville de Seraing, soutenue par M. Philippe Grosjean, Échevin de la Propreté, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Optimisation.

Obtenez le règlement complet, le formulaire de demande ou tout autre renseignement relatif à la prime par téléphone (04 330 86 07) ou par mail (environnement@seraing.be).



Irrespect du règlement, attention aux sanctions !



En effet, il est interdit :

- « de jeter ou de déposer sur l'espace public ou sur la propriété d'autrui des décombres, immondices, résidus de ménage, tout objet ou matière généralement quelconque, sauf autorisation accordée conformément à la législation

relative aux dépôts organisés» (article 226 du Règlement communal général de police).

La sanction encourue est comprise entre 50€ et 100.000€.

- de déposer des déchets autres que ceux prévus par un point de collecte spécifique. Ainsi, il ne peut être déposé à des verres dans les bulles à verres, que des textiles dans les bulles à vêtements, etc. (article 227 du RCGP).

La sanction encourue s'élève à 350€ maximum.

- de déposer des sacs contenant des résidus ménagers, des ordures ou autres déchets dans les poubelles publiques, lesquelles servent exclusivement pour le dépôt d'emballages de menus objets utilisés ou consommés sur la voie publique ainsi que pour le dépôt des déjections canines (article 228 du RCGP).

La sanction encourue est comprise entre 50€ et 1.000€.

- de quiconque de souiller la voie publique, en y vidant son cendrier ou en y jetant son gomme à mâcher, mégot, canette ou

autre contenant de boisson ou tous autres petits déchets (article 231 du RCGP).

La sanction encourue est comprise entre 50€ et 100.000€.

- au propriétaire et/ou gardien d'un animal de laisser ce dernier déposer des excréments sur le domaine public. Le cas échéant, le propriétaire et/ou le gardien de l'animal est tenu d'enlever les excréments. Dans le cas où le propriétaire et/ou le gardien de l'animal n'est pas découvert, l'enlèvement est effectué par celui à qui incombe le nettoyage de cet

endroit, selon le titre relatif à la police de la voirie (article 81 du RCGP).

La sanction encourue s'élève à 350€ maximum.

De même, il est obligatoire :

- pour chaque propriétaire ou locataire, de tenir en état de propreté le trottoir l'accotement ou la rigole qui touche la maison qu'il occupe ou la propriété dont il a la jouissance à un titre quelconque.

La sanction encourue s'élève à 350€ maximum.

Échevinat de la Gestion financière, des Marchés Publics, de la Propreté, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Optimisation

Philippe Grosjean
Cité administrative
Place Kuborn, 5
2^e étage

Rue Giordano Bruno, 191
4100 SERAING

Secrétariat et RDV :
04/330.85.69 - 04/330.86.07



Contacts



Service Taxes :

cadastre.taxes@seraing.be

04 330 85 33

Service Environnement :

environnement@seraing.be

04 330 86 07

Services des Affaires sociales :

afsoc@seraing.be

04 385 91 70



Impossible pour vous d'aller au recyparc pour vos déchets verts ? Utilisez l'un de nos conteneurs mis à votre disposition !

Ces conteneurs à déchets verts sont mis gratuitement à disposition des citoyens, de mars à novembre, aux jours et heures repris ci-après :

- Tous les mardis - au hall omnispports avenue du Centenaire à 4102 SERAING (OUGREE) de 9h00 à 16h00 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Les 1^{er} et 3^e mardis - Hall du Bois de Mont à 4101 SERAING

(JEMEPEPE) - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Le 1^{er} mardi du mois - avenue Davy - fond du « cul-de-sac », 4100 SERAING - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Les 2^e et 4^e mardis du mois - Carrefour / Jolibois / Halette, 4101 SERAING (JEMEPEPE) - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Tous les mercredis - rue Solvay à 4100 SERAING (BONCELLES) - de 9h00 à 16h00 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois - rue Waleffe (quartier Mabothe), 4101 SERAING (JEMEPEPE) - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Les 2^e et 4^e mercredis - Val Saint-Lambert (Parking des lofts entrée Villencourt),

4100 SERAING - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Tous les jeudis - rue Fontaine (Haut-pré) à 4100 SERAING - de 8h30 à 15h30 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)

- Tous les jeudis - rue Briand à 4100 SERAING - de 9h00 à 16h00 (Horaire d'été 9h00 à 14h30)



Les bulles à textiles : aidons les plus démunis !

Plusieurs bulles à textiles, des asbl Terre et Oxfam, sont réparties sur le territoire. Ces associations œuvrent pour des projets durables, en Belgique ou ailleurs, et offrent du travail à plusieurs centaines de personnes dans notre pays. Plutôt que de jeter vos vêtements, pensez à les déposer dans l'un de ces conteneurs!



Sites Oxfam :

- Rue Fossoul, 1 (angle avec la rue Reine Astrid), Boncelles
- Rue Solvay, 2, Boncelles
- Rue Trasenter, 112, Ougrée
- Avenue du Beau Site, 1, Ougrée
- Avenue Wuidar, 79, Ougrée
- Rue de Plainevaux, 359, Seraing
- Rue de Tavier 1, Seraing
- Rue de l'Aviation, 111, Seraing
- Place des Tourterelles, Seraing



Sites Terre :

- Route du Condroz (centre commercial, Le Roi du Matelas), Boncelles
- Rue de Gonhy 67, Boncelles
- Rue de Tilff 16 (parking JBC/Carrefour), Boncelles
- Rue de Tilff (devant chez Orchestra), Boncelles
- Rue du Fort (Recyparc), Boncelles
- Rue de Marnix (Recyparc), Seraing
- Boulevard Pasteur 8 (parking Terre Factory Shopping), Seraing
- Rue des Bas Sarts 212 (parking de l'AD Delhaize), Seraing
- Rue Nihar 5, Jemeppe
- Rue des Roselières 136 (parking Intermarché), Jemeppe

La Ressourcerie : le service « encombrants » totalement gratuit pour le citoyen !



Un encombrant est par définition un déchet trop volumineux pour entrer dans le conteneur gris ou un sac poubelle.

Exemples : matelas, sommiers, balatum, tapis plain, papiers peints, miroirs...

À Seraing, la Ressourcerie du Pays de Liège vient gratuitement chez vous, mais sur rendez-vous ! Il vous suffit de les contacter par téléphone au

04/220.20.00. Attention, les encombrants ne peuvent être sortis qu'à partir de 20h la veille du rendez-vous.



La Give-Box : Ne jetez pas, donnez !



Depuis novembre 2015, grâce à Intradel, la Ville de Seraing propose aux citoyens cinq armoires, nommées «give-boxes», permettant de laisser des objets en bon état dont ils ne se servent plus.

Un livre que vous avez lu et qui traîne dans votre armoire ? Un set de verres à vin ? Une belle écharpe que vous ne portez plus ? Plutôt que de les jeter, déposez-les dans une de nos give-boxes. Cela pourra ainsi faire des

heureux ! Et en prime, vous y trouverez peut-être aussi votre bonheur !

Ces objets sont à disposition gratuitement dans une optique de leur donner une seconde vie. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus, ce qui serait totalement contraire à l'esprit de cette action.

Lieux, jours et heures d'ouverture pour y accéder:

- à la bibliothèque du Jardin Perdu, rue de la Jeunesse, 2 à Seraing, ouverte:

- les lundis et mercredis: de 11 à 19h
- les mardis et vendredis: de 14 à 18h
- les samedis de 9 à 13h

Pendant les vacances scolaires: la bibliothèque ferme à 17h les lundis et mercredis.

- à la bibliothèque «Espace Livre Plaisir» (Trixhes), rue de l'Enseignement, 166 à Ougrée, ouverte:

- les mardis de 15 à 18h

- les vendredis de 14 à 17h

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte uniquement le vendredi.

- à la bibliothèque de la Cité, place Brossolette, 2 à Jemeppe, ouverte:

- les mercredis et vendredis: de 11 à 19h

- à la bibliothèque de Boncelles, avenue du Gerbier, 6 à Boncelles, ouverte:

- les mardis de 14 à 17h
- les jeudis de 15 à 19h

- les samedis de 9 à 13h
- dans le hall de la piscine olympique, avenue des Puddleurs, 51 à Seraing, ouvert:
 - les mardis, mercredis et vendredis de 9 à 19h
 - les jeudis de 9 à 20h
 - les samedis de 9 à 17h
 - les dimanches de 9 à 13h

Du nouveau matériel et mobilier urbain pour la propreté !



La Ville de Seraing a récemment acquis 150 nouvelles poubelles publiques qui seront placées aux différents coins du territoire. Certaines seront accompagnées de cendriers. Cet achat est subventionné à 60 % par le Service public de Wallonie, dans le cadre du projet du Ministre Carlo Di Antonio, «Wallonie Plus Propre».

En complément, et grâce à un subside de 15.000 €, soit environ 50 %, deux nouveaux aspirateurs de rue «Gluttons» sont venus rejoindre les cinq déjà utilisés par les ouvriers communaux. Ces nouvelles acquisitions rendront, nous l'espérons, nos quartiers plus propres !



Les citoyens et les écoles se mobilisent pour nettoyer leur quartier !



L'événement «Seraing, Ville propre», a lieu chaque année le 4^e samedi d'avril pour les citoyens, et quelques semaines avant et après cette date pour les écoles. L'objectif est de mobiliser les citoyens, associations, écoles, afin qu'ils contribuent à rendre leur quartier plus agréable. Un événement lancé par l'échevinat de la Propreté, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Optimisation.



Cette année, «Seraing Ville propre» aura lieu le samedi 28 avril.

En complément de cette action, «Le Grand Nettoyage de Prin-

temps - BeWapp», a lieu le dernier week-end de mars. Celle-ci est organisée par le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO à travers toute la Wallonie. L'objectif est le même que «Seraing Ville Propre»: mobiliser les citoyens afin de rendre les quartiers plus propres. L'événement a lieu du 23 au 25 mars ! En parallèle, le Ministre a mis sur pied le projet « Les Ambassadeurs de la Propreté », où les Wallons s'inscrivent et reçoivent

du matériel de ramassage afin de collecter des déchets à tous moments de l'année dans leur commune.

Malgré le fantastique travail quotidien de nos équipes d'ouvriers communaux, de nouveaux déchets envahissent encore et toujours nos rues. Les déchets récoltés remplissent quotidiennement plusieurs dizaines de sacs et camionnettes: canettes, bouteilles, papiers, pneus, vieux

matelas... La liste est longue!

Aidez-nous à rendre notre ville plus propre en utilisant les poubelles publiques et en ne laissant pas de dépôts clandestins qui salissent notre belle cité !

Plus d'infos ?
Contactez le service de l'environnement de la Ville (environnement@seraing.be
04 330 86 07) ou sur www.seraing.be et www.walloniepluspropre.be.

Clic-4-Wapp : un outil pour mesurer la propreté en Wallonie...

La Ville de SERAING s'est inscrite, via l'Echevinat de la Propreté, de l'Environnement, du Développement durable et de l'Optimisation, à l'action « Clic-4-Wapp » lancée par le Ministre wallon de l'Environnement

Carlo DI ANTONIO dans le cadre du programme régional pour une Wallonie plus propre baptisé «BeWapp».

L'Echevinat de la Prévention, via les Gardiens de la Paix, s'associe

à cette action visant à mesurer la propreté sur le territoire communal. Quatre fois par an, les Gardiens de la Paix sillonnent 12 zones de mesures préalablement définies afin de recenser les nuisances visibles.

Ces mesures, renvoyées ensuite au Service public de Wallonie, permettent d'établir un indicateur global pour la Wallonie afin de pouvoir agir spécifiquement en fonction des résultats obtenus. Elles permettent également de

connaître le niveau de propreté de chaque commune participante en fonction des types de lieux et des types de nuisances pour, à terme, améliorer le cadre de vie des citoyens.

